

Procédure d'obtention de la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) auprès de la Caisse des soins de santé de HR Rail

1) Qui peut obtenir une CEAM auprès de la Caisse des soins de santé de HR Rail (CSS) ?

Vous devez être complètement en ordre d'affiliation auprès de la CSS de HR Rail.

Seuls le personnel et les pensionnés statutaires des Chemins de fer belges et leurs personnes à charge peuvent/doivent être affiliés auprès de la CSS.

2) Qu'est-ce que la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ?

La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) prouve que vous êtes en ordre avec l'assurance maladie belge à l'occasion d'un séjour temporaire dans un pays de l'Union européenne (ou en Suisse, en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein). Sur simple présentation, elle vous donne accès aux soins médicaux (publics) nécessaires/imprévus aux mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les personnes du pays concerné.

La CEAM est individuelle. Elle se présente actuellement sous un format papier, elle est bleue et de la dimension approximative d'une carte bancaire.

La CEAM ne couvre pas les soins programmés à l'étranger.

3) Comment l'obtenir ?

L'affilié de la CSS peut obtenir une CEAM en ligne à partir du site <https://hr-railcare.be/>. La procédure est gratuite (hors frais de connexion ou autres que la personne concernée engagerait) et le délai moyen est de deux semaines.

Après authentification via 'je me connecte', l'affilié peut choisir dans la rubrique 'en un clic' l'option 'commande de CEAM'. Après avoir renseigné les informations demandées et avoir cliqué sur 'envoyer', l'affilié recevra une confirmation de la réception de sa commande. Dans le cas où la demande ne pourrait pas être traitée, il est également informé.

Il est également possible de demander une CEAM par mail, courrier ou téléphone.

4) Données de contact

Les données de contact sont mentionnées dans la revue Le Rail et sur ce site web.

Pour une plainte, voir <https://hr-railcare.be/fr/Une-plainte>

5) Institution responsable de cette brochure et date de la dernière mise à jour

La Caisse des soins de santé de HR Rail, sise rue de France 85 à 1060 Bruxelles (n° belge d'entreprise : 0250.871.001) et représentée par madame Van Gestel, fonctionnaire dirigeant, est l'institution responsable de cette brochure.

La Caisse des soins de santé de HR Rail est un organisme d'intérêt public doté d'une personnalité juridique distincte de celle de HR Rail, agissant comme organisme assureur, au sens de l'article 6 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, pour les bénéficiaires des œuvres sociales de HR Rail.